



## PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer

Mont de Marsan, le 24 septembre 2018

Service Aménagement et Risques  
Bureau Foncier  
*Secrétariat de la CDPENAF*

Affaire suivie par : Mme Façoise MORA  
Tél : 05 58 51 30 66  
Mèl : ddtm-sar-cdpenaf@landes.gouv.fr

### Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers

Compte-rendu de la réunion du 18 septembre 2018

-----  
La commission s'est réunie sous la présidence de  
M. Thierry Mazaury, Directeur départemental.

#### **Membres de la Commission présents :**

M. Thierry Mazaury, DDTM, représentant le préfet,  
M. François Leviste, chef du service Aménagement et Risques, représentant le DDTM,  
Mme Dominique Degos, représentant le conseil départemental des Landes,  
M. Robert Cabé, représentant la communauté de communes d'Aire sur l'Adour,  
M. Vincent Lesperon, maire de Saint-Yaguen,  
M. Jean-Marc Benquet, représentant la Chambre d'agriculture,  
M. Denis Lafargue, représentant la FDSEA,  
M. François Darbo, représentant les JA40,  
M. Philippe Lacave, représentant le CGA-MODEF,  
M. Guillaume Rielland, représentant le syndicat des sylviculteurs,  
M. Bernard Roumégoux, représentant la fédération des chasseurs des Landes (FDC40),  
M. Bruno Lacrampe, pour la SAFER.

#### **Absents excusés :**

M. Marc Ducom, représentant des COFOR, ayant donné pouvoir à M. Lesperon,  
M. le représentant du FDJA-MODEF, ayant donné pouvoir à M. Lacave,  
M. le représentant du Landes-Nature, ayant donné pouvoir à M. Lafargue,  
M. le représentant de la SEPANSO,  
Mme la représentante des propriétaires usufuitiers.

#### **Personnes admises à la réunion :**

M. Pierre Lesparre et M. Thomas Mivielle, chambre d'agriculture,  
Mlle Marie-Christine Daste et M. Jérôme Toffoli, CD40,  
Mme Sarah Bourguin de la DTM du Gers, invitée.

#### **Agents de la DDTM présents :**

M. Gérard Vives, DT de Dax ; Mme Laure Morier, SAR/BPU,  
M. Philippe le Bourmot, adjoint aménagement au SAR,  
Mme Façoise Mora, SAR/BF, rapporteur et secrétaire de séance.

La séance est ouverte par M. Mazaury.

L'ordre du jour portera sur :

L'examen des dossiers de Plan Local d'Urbanisme des communes de Sanguinet, Pontenx-les-Forges, Labatut et Magescq, ainsi que sur un dossier d'Étude préalable présenté par les Carrières Lafitte. La commission se prononcera enfin pour avis conforme sur un projet de construction sur la commune d'Audignon dans le cadre des articles L111-4-4° et L111-5 du code de l'urbanisme.

Les éléments de présentation sont joints au dossier de séance, en complément des documents transmis par voie dématérialisée.

Le quorum étant atteint (14 votants), la réunion peut régulièrement se tenir.

oooooooooooooooooooo

### **Extension des carrières LAFITTE à Saint-Sever et Toulourette.**

#### **Avis sur étude préalable agricole.**

Le projet d'extension porte sur 94 hectares situés sur le territoire de la commune de St-Sever dont 67,5 hectares occupés par des terres agricoles concernées par la présente étude.

Ces 67,5 hectares sont constitués de 48 hectares de champs cultivés, 11,5 hectares d'élevages avicoles et 8 hectares de friches herbacées.

Deux exploitations agricoles sont impactées:

- l'EARL Didier St-Cricq (consorts St-Cricq),
- l'EARL Marguit (consorts Lalanne)

L'étude présentée par les Éts Lafitte évalue de manière précise l'impact économique des exploitations agricoles concernées par le projet. La compensation individuelle qui en résulte, soit par restitution de terres agricoles ou indemnisation, est évaluée et chiffrée avec précision sur la base de données officielles. Ce travail est salué par la Commission.

Conformément aux dispositions de l'article D.112-1-19 du code rural, l'étude aurait dû également intégrer dans l'analyse de l'état initial de l'économie agricole les principaux partenaires des exploitations en amont et aval (semenciers, coopératives, entreprises d'approvisionnement des élevages, collecteurs, entreprises de transformation) ainsi que les emplois concernés.

Cette phase essentielle du dossier étant incomplète, l'étude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole du secteur n'est pas correctement traitée et se résume, comme indiqué, aux impacts directs sur les exploitations concernées. Les incidences indirectes concernant l'économie agricole globale du secteur ne sont pas examinées.

Ces observations font ensuite l'objet d'un échange avec M. Gouveral, directeur de la société Lafitte.

M. Gouveral développe en séance les possibilités de compensations collectives, notamment liées au renforcement de la ressource en eau, qui pourraient être mises en œuvre sur le territoire concerné. S'ensuivent des échanges pédagogiques qui visent à expliquer les éléments complémentaires attendus et indispensables au contenu de l'étude préalable demandée.

M. Gouvernal est invité à prendre rapidement l'attache des représentants de la DDTM et de la Chambre d'Agriculture pour l'aider à mener à bien, et dans des délais restreints, la démarche de complétude demandée.

**Décision** :

Le projet d'étude préalable pour l'extension des carrières Lafitte est soumis au vote :

Abstention : services de L'État,

Avis défavorable : de l'ensemble des autres votants (liée à l'incomplétude du dossier).

Pour le président de la CDPENAF

Le Directeur départemental

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal line with a small loop at the end.

Thierry MAZAURY